



Salle des fêtes Maison des associations

CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est établi pour une location du/...../..... au/...../.....

Au nom de M./Mme

Date de naissance :/...../.....

Adresse

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Email :@.....

Agissant au nom de :

Nature de la manifestation :

Assurance responsabilité civile, ci-jointe, couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'utilisation de cette salle auprès de

Sous le numéro de police

salle des fêtes : 18 rue de la Barrière - 28630 VER-LÈS-CHARTRES

maison des associations : RD 127 - 28630 VER-LÈS-CHARTRES

Montant de la location : €

Le règlement de l'intégralité du montant de la location s'effectue sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation de la salle au moment de la signature du contrat pour bloquer la location (faute de règlement, la réservation sera nulle et non avenue) :

- par chèque n°..... à l'ordre du Trésor Public
- par virement bancaire sur le compte : régie de recettes produits divers -Ver-lès-Chartres
IBAN : FR76 1007 1280 0000 0020 0083 520
BIC : TRPUFRP1

État des lieux

Un état des lieux sera réalisé le jour de la remise des clefs et à l'issue de la location.

Le locataire s'engage à restituer l'ensemble des locaux mis à disposition dans l'état dans lequel ils lui ont été donnés : facturation possible des éventuelles dégradations à hauteur du montant des réparations à prévoir et d'un forfait ménage au regard de l'état de propreté de la salle.

Annulation

En cas de non utilisation des locaux ou annulation à moins d'une semaine de la location, le montant de la location reste acquis à la commune, sauf cas exceptionnels étudiés au cas par cas par la municipalité sur présentation d'un justificatif.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations supra ainsi que des dispositions du règlement intérieur afférent à la location des salles communales, et m'engage à les à respecter.

Fait le/...../..... à Ver-lès-Chartres, en 2 exemplaires (locataire et mairie).

Le locataire,

Max VAN DER STICHELE, Maire



Mobilier Vaisselle

CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est établi pour une location du/...../..... au/...../.....
Au nom de M./Mme
Date de naissance :/...../.....
Adresse
Numéro de téléphone/...../...../...../.....
Email :@.....
Agissant au nom de :
Nature de la manifestation :
Assurance responsabilité civile, ci-jointe, couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'utilisation de cette salle auprès de
Sous le numéro de police

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> tables | <input type="checkbox"/> chaises | <input type="checkbox"/> barnums (3m x 3m) |
| <input type="checkbox"/> plateaux avec tréteaux | <input type="checkbox"/> bancs | <input type="checkbox"/> barnums (6m x 8m)* |
| <input type="checkbox"/> ensembles repas** | <input type="checkbox"/> friteuse* | *réservés aux associations |

**L'ensemble repas par convive comprend : 1 couteau, 1 fourchette, 1 cuiller à café, 1 cuiller à soupe, 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café, 2 verres à pied, verre à eau, 1 pichet pour 10 couverts

Montant de la location : €

Le règlement de l'intégralité du montant de la location s'effectue sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation de la salle au moment de la signature du contrat pour bloquer la location (faute de règlement, la réservation sera nulle et non avenue) :

- par chèque n° à l'ordre du Trésor Public
- par virement bancaire sur le compte : régie de recettes produits divers -Ver-lès-Chartres
IBAN : FR76 1007 1280 0000 0020 0083 520
BIC : TRPUFRP1

État des lieux

Un état des lieux sera réalisé en amont et à l'issue de la location.

Le locataire s'engage à restituer l'ensemble du matériel mis à disposition dans l'état dans lequel il lui a été donné : facturation possible des éventuelles dégradations à hauteur du montant des remplacements ou des réparations à prévoir.

Le locataire s'engage à nettoyer et sécher les tables avant de les ranger plateau contre plateau afin d'éviter toute détérioration, ainsi qu'à restituer la totalité de la vaisselle propre et séchée.

Annulation

En cas de non utilisation des locaux ou annulation à moins d'une semaine de la location, le montant de la location reste acquis à la commune, sauf cas exceptionnels étudiés au cas par cas par la municipalité sur présentation d'un justificatif.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations supra ainsi que des dispositions du règlement intérieur afférent à la location des salles communales, et m'engage à les à respecter.

Fait le/...../..... à Ver-lès-Chartres, en 2 exemplaires (locataire et mairie).

Le locataire,

Max VAN DER STICHELE, Maire